GROUPE DE TRAVAIL « Supply Chain Agricole – FERTILISANTS »

lundi 20 SEPTEMBRE 2021 – Visio conference TeAMS- 14H/16H30

COMPTE RENDU DES DISCUSSIONS

# Participants :

BEURET Marie AGRO EDI EUROPE

BORDES Pascal Y ARA

CAMARZANA Denis AXSO

CAMARZANA Joelle AXSO

CHIRON Lucie OMYA

DUVERDIER Laure OMYA

GABRIEL Laurent MAISADOUR

JACOD Olivier UNION IN VIVO

LEMARIE Nelly BOREALIS

LEPAPE Gilles TERRENA

OUBENAISSA Younse ICD INTERNATIONAL

PIQUET Amélie SEVEAL

PREPIN Bruno AGRO EDI EUROPE

ROUSSEL Didier OCI AGRO FRANCE

SALVATORE Nathalie AREA

VIENNEY Yannick INOXA

# Documents joints :

* Présentation ppt de la séance : 210920\_GTSCA\_fertilisants\_03.ppt
* Guide PRODAT Fertilisant V0.5 : AEE\_PRODAT\_SupplyChain\_Fertilisants\_v0.51 DRAFT
* Fichier utilisation PRODAT V0.5 : 210920\_Utilisation données PRODAT Fertilisant v0.5

Retrouvez l’ensemble de ces documents ainsi que ce compte rendu et tous les autres documents en vous connectant à l’espace membre de notre site [www.agroedieurope.fr](http://www.agroedieurope.fr)

# Ordre du jour

1. Tour de table
2. Validation du compte rendu de la réunion du 1er Juillet 2021
3. Relecture du guide PRODAT nouvelle version intégrant des nouvelles données (étiquetage CE, toxico vigilance, précurseur d’explosifs, agriculture biologique) et proposition de modification suite à relecture
4. Spécifications de l’utilisation des données du PRODAT en fonction du contexte et des produits : Règlement CE actuel, Règlement CE 2022, norme NFU, Produits soumis à homologation/AMM
5. Autres points

# Validation du compte rendu de la réunion du 1er juillet 2021

Aucune remarque ou demande de correction n’a été exprimé en séance. Le compte rendu est validé.

# Codification UNIFA pour la description de la composition des produits

Comme convenu lors de la dernière réunion du Juillet, Agro EDI a pris contact avec l’UNIFA pour aborder l’évolutivité et les besoins d’évolutions de la codification UNIFA avec l’évolution de la réglementation EU sur la mise sur le marché des fertilisants pour décrire la composition chimique des produits, utilisée dans le cadre des échanges de données de la supply chain agricole et référencée dans les guides AEE.

Agro EDI s’est entretenu début Aout 2021 avec la directrice règlementation et normalisation de l’UNIFA pour expliquer la problématique. A ce jour, les adhérents de l’UNIFA n’ont pas exprimé de besoins vis-à-vis de cette problématique. Elle sera mise à l’ordre du jour de la prochaine commission règlementation UNIFA (fin septembre) pour savoir si cette codification est utilisée, par qui et pourquoi à ce jour et si des besoins d’évolution sont à venir. Un retour doit être fait à Agro EDI à la suite de cette commission qui sera partagé au groupe de travail lors de la prochaine réunion.

# Relecture du guide PRODAT nouvelle version

Suite à la dernière réunion en juillet 2021, une nouvelle version du PRODAT est proposé en séance pour relecture incluant les modifications suivantes :

1. Intégration de nouvelles données pour répondre aux exigences du nouveau règlement européen pour la mise en marché des fertilisants (entrée en vigueur 2022) et à des demandes spécifiques : toxico vigilance, précurseur d’explosifs, agriculture biologique
2. Corrections d’incohérences décelées suite à des tests

Ci-dessous la liste des modifications apportées :

* Mise à jour de la liste des identifiants des émetteurs/destinataires du message
* Règle de gestion sur la précision de la version du message en en tête
* Mise à jour de la liste des qualifiants des intervenants en en tête
* Identification des UC : suppression du code DUN (logistique)
* Mise à jour de la liste des identifiants complémentaires possibles pour un produit et spécification des règles d’utilisation/gestion
* Précisions sur l’utilisation du segment HAN pour préciser le(s) code(s) ICPE rattaché(s) à un produit
* Mise à jour du segment MEA : nouveaux qualifiants, exemple, recommandation d’utilisation pour préciser les unités de commandes, livraison, factures et poids
* Ajout d’un segment HAN pour définir les conditions de stockage
* Ajout de l’identification des conditionnements via une itération du segment HAN
* Définition d’une règle de gestion pour préciser la FDS lié au produit + ajout d’un segment facultatif pour identifier un lien d’accès à la version de la FDS correspondant au produit
* Précision du périmètre pour les produits recommandés dans le cadre de l’agriculture biologique => code rural // Annexe 1 du règlement européen
* Ajout de segments IMD pour préciser l
  + La dénomination commerciale
  + Si le produit est un précurseur d’explosifs et la catégorie (soumis à restriction ou règlementé)
* Ajout d’un segment QTY pour préciser la quantité minimum d’azote organique
* Ajout de nouvelles itérations du groupe 15 [CCI-MEA-DOC] pour préciser :
  + La granulométrie
  + La réactivité
  + La conductivité électrique
  + La valeur neutralisante
* Intervenant associé au produit :
  + Ajout d’un qualifiant pour préciser le code emballeur associé à un produit
  + Ajout de l’adresse structurée, du nom, de la raison sociale et de la marque déposée
* Ajout de segments FTX pour préciser les nouvelles mentions, phrases de risque, instructions, informations produit

# Spécifications de l’utilisation des données du PRODAT en fonction du contexte et des produits

Pour répondre à la demande du groupe de travail formulée lors de la dernière séance en juillet, Agro EDI a produit un fichier d’utilisation pour guider les utilisateurs dans la lecture du guide PRODAT Fertilisant en fonction des catégories de produit :

* Règlementation CE
* Nouvelle règlementation CE 2022
* Norme NFU
* Produit soumis à AMM

Ce fichier est mis à jour suite aux modifications du guide PRODAT discutées ce jour en séance et transmis aux participants. L’objectif est de finaliser ce fichier conjointement au guide PRODAT Fertilisants.

# Plan d’actions et prochaine réunion

Suite à l’envoi du guide mis à jour conjointement à ce compte rendu, certains participants proposent de tester cette nouvelle version et de faire un retour au groupe de travail lors d’une prochaine réunion avec une date à convenir début décembre.